

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté
française du 22 décembre 2006 relatif à la composition de
la commission de gestion des emplois pour les maîtres de
religion et les professeurs de religion de l'enseignement
officiel subventionné**

A.Gt 19-12-2014

M.B. 02-04-2015

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 10 mars 2006 relatif aux statuts des maîtres de religion et professeurs de religion, et notamment ses articles 92 et 103;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 9 février 1998, tel que modifié, portant délégations de compétence et de signature aux fonctionnaires généraux et à certains autres agents des Services du Gouvernement de la Communauté française - Ministère de la Communauté française, notamment l'article 69, § 1^{er}, 34^o ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 22 décembre 2006 relatif à la composition de la commission de gestion des emplois pour les maîtres de religion et les professeurs de religion de l'enseignement officiel subventionné, tel que modifié par les arrêtés du 29 mars 2007, 12 mars 2008, 3 juillet 2008, 30 mars 2009, 22 octobre 2009, 20 octobre 2010, 24 mai 2012, 26 juin 2012;

Vu la consultation des organes représentatifs des pouvoirs organisateurs et des organisations syndicales représentatives,

Arrête :

Article 1^{er}. - A l'article 1^{er} de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 22 décembre 2006 relatif à la composition de la commission de gestion des emplois pour les maîtres de religion et les professeurs de religion de l'enseignement officiel subventionné, tel que modifié par les arrêtés du 29 mars 2007, 3 juillet 2008, 30 mars 2009, 20 octobre 2010, 26 juin 2012, au premier tiret désignant les membres effectifs et suppléants représentant les pouvoirs organisateurs, le tableau est intégralement remplacé comme suit :

EFFECTIFS	SUPPLEANTS
Axelle BRUYNINCKX	Isabelle BLOCRY
Jorge ROZADA y ORDIZ	Sophie MELON
Nancy MASSART	Jean-Paul DESCHOUWER
Corinne KLEPPER	Marcel BUELENS
Laurence RENARD	Nathalie DEWEZ
Pol SOUDAN	Marie DI CARA LAVALLE



Article 2. - A l'article 2 de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 22 décembre 2006 relatif à la composition de la commission de gestion des emplois pour les maîtres de religion et les professeurs de religion de l'enseignement officiel subventionné, tel que modifié par les arrêtés du 29 mars 2007, 3 juillet 2008, 30 mars 2009, 20 octobre 2010, 26 juin 2012, au premier tiret désignant les membres effectifs et suppléants représentant les pouvoirs organisateurs, le tableau est intégralement remplacé comme suit :

EFFECTIFS	SUPPLEANTS
Axelle BRUYNINCKX	Isabelle BLOCRY
Jorge ROZADA y ORDIZ	Sophie MELON
Nancy MASSART	Jean-Paul DESCHOUWER
Corinne KLEPPER	Marcel BUELENS
Laurence RENARD	Nathalie DEWEZ
Pol SOUDAN	Marie DI CARA LAVALLE

Article 3. - A l'article 3 de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 22 décembre 2006 relatif à la composition de la commission de gestion des emplois pour les maîtres de religion et les professeurs de religion de l'enseignement officiel subventionné, tel que modifié par les arrêtés du 29 mars 2007, 3 juillet 2008, 30 mars 2009, 20 octobre 2010, 26 juin 2012, au premier tiret désignant les membres effectifs et suppléants représentant les pouvoirs organisateurs, le tableau est intégralement remplacé comme suit :

EFFECTIFS	SUPPLEANTS
Axelle BRUYNINCKX	Isabelle BLOCRY
Jorge ROZADA y ORDIZ	Sophie MELON
Nancy MASSART	Jean-Paul DESCHOUWER
Corinne KLEPPER	Marcel BUELENS
Laurence RENARD	Nathalie DEWEZ
Pol SOUDAN	Marie DI CARA LAVALLE

Article 4. - A l'article 4 de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 22 décembre 2006 relatif à la composition de la commission de gestion des emplois pour les maîtres de religion et les professeurs de religion de l'enseignement officiel subventionné, tel que modifié par les arrêtés du 29 mars 2007, 3 juillet 2008, 30 mars 2009, 20 octobre 2010, 26 juin 2012, au premier tiret désignant les membres effectifs et suppléants représentant les pouvoirs organisateurs, le tableau est intégralement remplacé comme suit :

EFFECTIFS	SUPPLEANTS
Axelle BRUYNINCKX	Isabelle BLOCRY
Jorge ROZADA y ORDIZ	Sophie MELON
Nancy MASSART	Jean-Paul DESCHOUWER
Corinne KLEPPER	Marcel BUELENS
Laurence RENARD	Nathalie DEWEZ
Pol SOUDAN	Marie DI CARA LAVALLE

Article 5. - A l'article 5 de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 22 décembre 2006 relatif à la composition de la commission de gestion des emplois pour les maîtres de religion et les professeurs de religion de l'enseignement officiel subventionné, tel que modifié par les arrêtés du 29 mars 2007, 3 juillet 2008, 30 mars 2009, 20 octobre 2010, 26 juin 2012, au premier tiret désignant les membres effectifs et suppléants représentant les pouvoirs organisateurs, le tableau est intégralement remplacé comme suit :

EFFECTIFS	SUPPLEANTS
Axelle BRUYNINCKX	Isabelle BLOCRY
Jorge ROZADA y ORDIZ	Sophie MELON
Nancy MASSART	Jean-Paul DESCHOUWER
Corinne KLEPPER	Marcel BUELENS
Laurence RENARD	Nathalie DEWEZ
Pol SOUDAN	Marie DI CARA LAVALLE

Article 6. - L'article 8 est remplacé comme suit : « Le secrétariat est assuré par la Direction générale des Personnels de l'Enseignement subventionné ».

Article 7. - L'article 9 est abrogé.

Article 8. - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa signature.

Article 9. - La Ministre de l'Education est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 19 décembre 2014.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

La Directrice générale,
Mme L. SALOMONOWICZ